

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 17 mai 2021, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

245-05-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

246-05-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucille Robert

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 5.1 Demande de suivi à la Société d'Habitation du Québec - Demande formulée par l'OHBM pour la construction de logements sur la Place Orléans dans le cadre du programme AccèsLogis
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.1.1 Autorisation de signature - Convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD)
- 6.1.2 Adoption de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1598-01-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 1598 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 7.2 Avis de motion – Règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière
- 7.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1897 décrétant une dépense et un emprunt de 8 500 000 \$ et autorisant la construction de bâtiments à des fins de garages municipaux
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique
- 9.2 Validation des passages de véhicules hors route (V.T.T.) - Club de 3 et 4 roues de l'Estrie
- 9.3 Autorisation de dépense - Travaux de planage et de pavage d'une partie de la rue du Sud
- 9.4 Autorisation de dépense - achat d'un véhicule utilitaire pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré
- 9.5 Autorisation à la firme Côté Jean et Associés pour effectuer une demande de certificat d'autorisation - Garage municipal
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Croix-Rouge Section Haute-Yamaska/Brome-Missisquoi – Soutien aux sinistrés
- 10.2 Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Le Phare source d'entraide – Santé mentale et détresse émotionnelle
- 10.3 Autorisation de signature - Charte municipale pour la protection pour l'enfant
- 10.4 Octroi d'une contribution financière annuelle au montant de 57 000 \$ à l'organisme Sur la scène Davignon pour développer l'offre de spectacle en arts de la scène pour la ville de Cowansville.
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Vente du véhicule Chevrolet GM4 1993
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Octroi de poste col bleu - Technicien en assainissement des eaux - Service des infrastructures et immobilisations
- 12.2 Abolition de poste au service des infrastructures et des immobilisations
- 12.3 Approbation d'un congé sans solde - Rose-Line Tougas
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Demande d'occupation du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse - 191 rue Principale

14. DÉPOT DE DOCUMENTS
15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont donc invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

247-05-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

248-05-2021

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

249-05-2021

Demande de suivi à la Société d'Habitation du Québec - Demande formulée par l'OHBM pour la construction de logements sur la Place Orléans dans le cadre du programme AccèsLogis

Considérant que la municipalité de Cowansville est partenaire du projet accès logis déposé à la Société d'Habitation du Québec (ci-après « SHQ ») le 7 novembre 2019;

Considérant que le taux d'inoccupation de logement est sous la barre du 2% pour la municipalité de Cowansville;

Considérant que le projet de place d'Orléans est un projet de concertation de plusieurs organismes;

Considérant que les besoins de logement abordable sont réels;

Considérant que l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (ci-après « OHBM ») a plus de 100 personnes sur sa liste de requérants;

Considérant que l'OHBM est en attente de la réponse de la SHQ depuis novembre 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De demander à la SHQ de considérer la demande formulée par l'OHBM en 2019 pour la construction de logements sur la place d'Orléans à Cowansville dans le cadre du programme AccèsLogis et de lui formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

250-05-2021

Autorisation de signature - Convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD)

Considérant la convention collective des salariés cols bleus échue le 31 décembre 2020;

Considérant que les 9 séances de négociation ont mené à un accord entre les parties;

Considérant que les salariés cols bleus ont accepté majoritairement, lors d'une assemblée générale tenue le 12 mai 2021, les textes de la nouvelle convention collective d'une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse, le directeur général, le directeur des loisirs et de la culture, le directeur des infrastructures et immobilisations, ainsi que la Coordinatrice administrative et ressources humaines au Service des infrastructures et des immobilisations à signer la convention collective de travail entre le *Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD)* et *La Ville de Cowansville*, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cette convention entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

251-05-2021

Adoption de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville

Considérant que la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville adoptée par la résolution 108-03-2017 est échue depuis le 1^{er} janvier 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville soumise au soutien des présentes, laquelle prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

Greffes et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

252-05-2021

Adoption du règlement numéro 1598-01-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 1598 constituant un comité consultatif d'urbanisme

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), de modifier son règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Ville désire modifier les dispositions relatives à la durée des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Ville désire mettre à jour certaines dispositions du règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 4 mai 2021 sous la résolution numéro 210-05-2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1598-01-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 1598 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

253-05-2021

Avis de motion – Règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière

Je, Madame la conseillère Marie-France Beaudry, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement numéro 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière*. Ce règlement a pour objet d'octroyer une aide financière ou un crédit de taxes pour une période donnée, à titre de contribution du milieu lors de la réalisation d'un projet d'habitation communautaire.

Je dépose le projet de *règlement numéro 1786-01-2021 modifiant le règlement numéro 1786 Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière*. Adoptée à l'unanimité

254-05-2021

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1897 décrétant une dépense et un emprunt de 8 500 000 \$ et autorisant la construction de bâtiments à des fins de garages municipaux

Je, Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1897 décrétant une dépense et un emprunt de 8 500 000 \$ et autorisant la construction de bâtiments à des fins de garages municipaux*. Ce règlement a pour objet financer la construction de deux bâtiments servant à des fins de garages municipaux.

Je dépose le projet de *règlement intitulé : Règlement numéro 1897 décrétant une dépense et un emprunt de 8 500 000 \$ et autorisant la construction de bâtiments à des fins de garages municipaux* .

255-05-2021

Adoption du second projet de règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire modifier la densité résidentielle du secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 19 avril 2021 sous la résolution numéro 181-04-2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 182-04-2021;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le premier projet de règlement et le second projet de règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1841-26-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

256-05-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

257-05-2021

Approbation du compte-rendu du Comité de la sécurité publique

Considérant le compte-rendu du Comité de la sécurité publique daté du 22 avril 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver le compte-rendu du Comité de la sécurité publique daté du 22 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

258-05-2021

Validation des passages de véhicules hors route (V.T.T.) - Club de 3 et 4 roues de l'Estrie

Considérant qu'une demande a été adressée à la Ville et reçue en date du 27 avril 2021, par monsieur Jean Houle, président du Club 3 et 4 roues de l'Estrie, afin d'obtenir l'autorisation de traverser ou circuler en véhicule tout-terrain certaines rues de la Ville de Cowansville;

Considérant la validation des routes traversées dont la liste est jointe au présent document;

Considérant que le directeur des infrastructures et des immobilisations a validé que cette demande est conforme à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2) et que la signalisation est adéquate;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser le directeur des infrastructures et immobilisations à signer le formulaire de renouvellement 2021-2022- Traverse de routes pour le Club 3 et 4 roues de l'Estrie pour les véhicules hors routes (V.T.T.).

D'autoriser le Club 3 & 4 roues de l'Estrie à traverser ou circuler sur des routes de la municipalité en véhicule tout-terrain.

Adoptée à l'unanimité

259-05-2021

Autorisation de dépense - Travaux de planage et de pavage d'une partie de la rue du Sud

Considérant qu'une aide financière en vertu du Programme d'aide à la voirie locale, volet des projets particuliers d'améliorations par circonscription a été demandée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales le 14 avril 2021;

Considérant que le tronçon de la rue du Sud, entre le passage à niveau et la rue Caroline, entre la rue John au boulevard St-Joseph, répond aux critères d'admissibilité des travaux;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 6 mai 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 89 500 \$ taxes nettes pour des travaux de planage et de pavage d'une partie de la rue Sud (entre le passage à niveau et la rue Caroline, entre la rue John au boulevard St-Joseph), tel que décrit dans l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même la subvention d'un montant maximal de 38 000 \$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet des projets particuliers d'améliorations par circonscription ainsi que par une affectation du surplus accumulé non affecté pour le solde de la dépense pour un montant maximal de 51 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

260-05-2021

Autorisation de dépense - achat d'un véhicule utilitaire pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 adopté le 21 décembre 2020;

Considérant que l'achat de cet équipement répond aux besoins du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville et en vertu de l'article 8.1 dudit règlement;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'acquisition, en utilisant le mode de passation gré à gré, d'un véhicule utilitaire Mazda CX-5 GS 2018 auprès de Cowansville Mazda pour un montant de 26 789.18 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds de roulement qui sera remboursé sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

261-05-2021

Autorisation à la firme Côté Jean et Associés pour effectuer une demande de certificat d'autorisation - Garage municipal

Considérant que la Ville de Cowansville procède à des travaux pour le garage municipal et les bâtiments adjacents;

Considérant que les services d'égouts et d'aqueduc sont maintenant à prévoir;

Considérant que ces travaux doivent être assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 4 paragraphe 2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);

Considérant que la firme Côté Jean et Associés est chargée de faire la demande de certificat auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De mandater Côté-Jean et Associés afin de préparer et de transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques la demande de certificat d'autorisation, pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document requis ou engagement en lien avec cette demande.

De confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

De confirmer l'engagement à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

262-05-2021

Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Croix-Rouge Section Haute-Yamaska/Brome-Missisquoi – Soutien aux sinistrés

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par l'organisme Croix-Rouge Section Haute-Yamaska/Brome-Missisquoi dans le cadre de la campagne « Soutien aux sinistrés »;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser l'organisme Croix-Rouge Section Haute-Yamaska/Brome-Missisquoi à établir et à maintenir un barrage routier le samedi, 5 juin, à l'intersection de la rue de la Rivière et du boulevard des Vétérans..

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

263-05-2021

Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Le Phare source d'entraide – Santé mentale et détresse émotionnelle

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par l'organisme Le Phare source d'entraide afin d'amasser des fonds pour la santé mentale et la détresse émotionnelle »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser l'organisme Le Phare source d'entraide à établir et à maintenir un barrage routier le samedi, 22 mai ou 21 août, à l'intersection des rues James et Principale.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

264-05-2021

Autorisation de signature - Charte municipale pour la protection pour l'enfant

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la Charte municipale pour la protection de l'enfant et de s'engager à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à l'unanimité

N.M.

Monsieur le conseiller Philippe Mercier se retire des délibérations à 19h49 déclarant son intérêt dans le prochain sujet.

265-05-2021

Octroi d'une contribution financière annuelle au montant de 57 000 \$ à l'organisme Sur la scène Davignon pour développer l'offre de spectacle en arts de la scène pour la ville de Cowansville.

Considérant que la Ville de Cowansville a pour mandat de développer une offre de service diversifiée et de qualité pour ses citoyens;

Considérant que le Service de la culture, du tourisme et du patrimoine doit développer des programmes afin de rencontrer les attentes diverses;

Considérant que la Ville de Cowansville n'a pas les ressources et le personnel afin présenter les spectacles exigés par le conseil des Arts et des Lettres du Québec pour avoir son financement;

Considérant que la Ville de Cowansville veut soutenir les artistes locaux de la relève et le rayonnement des artistes d'ici et des environs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder une contribution financière pour l'année 2021 au montant de 57 000 \$ à l'organisme Sur la scène Davignon pour développer l'offre de spectacle en arts de la scène à la ville de Cowansville.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Sur la Scène Davignon.

De verser le paiement de la contribution financière en deux (2) versements, tel que le prévu au protocole d'entente à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

266-05-2021

Vente du véhicule Chevrolet GM4 1993

Considérant que le Service de sécurité incendie a remplacé le véhicule Chevrolet 1993 par un nouveau véhicule;

Considérant que le véhicule Chevrolet 1993 n'a plus d'utilité pour le Service;

Considérant l'offre d'achat de M. Cayrol au montant de 10 000 \$ pour ce véhicule;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De vendre le véhicule Chevrolet GM4 de 1993 à M. Philippe Cayrol au montant de 10 000 \$, incluant les taxes si applicable.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

N.M.

Monsieur le conseiller Philippe Mercier est de retour à 19h52

267-05-2021

Octroi de poste col bleu - Technicien en assainissement des eaux - Service des infrastructures et immobilisations

Considérant la retraite imminente du technicien en assainissement des eaux du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant qu'il y a eu un affichage interne et externe de poste du 15 au 22 avril 2021;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de monsieur Bruno Labonté a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par Monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Bruno Labonté à titre de technicien en assainissement des eaux à compter du 25 mai 2021, poste syndiqué col bleu à raison de quarante (40) heures par semaine, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine de travail est de 40 heures semaine selon l'horaire rotatif de jour, de soir et de fin de semaine ou selon les besoins du service.

D'accorder à monsieur Bruno Labonté le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe technicien en assainissement des eaux, conditionnellement à la réussite d'une période de douze (12) mois et d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

268-05-2021

Abolition de poste au service des infrastructures et des immobilisations

Considérant la restructuration du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a procédé à un affichage de poste et à l'embauche imminente d'un nouveau technicien en assainissement des eaux;

Considérant le départ de Monsieur Yannick Denis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'abolir le poste de salarié permanent de « technicien en assainissement des eaux et aux réseaux urbains » prévu à la convention collective du syndicat des cols bleus de Cowansville (CSD).

Adoptée à l'unanimité

269-05-2021

Approbation d'un congé sans solde - Rose-Line Tougas

Considérant que Mme Rose-Line Tougas est à l'emploi de la Ville à titre de Surveillant-sauveteur;

Considérant que Mme Rose-Line Tougas désire se prévaloir d'un congé sans solde conformément à l'article 9.13 de la Convention collective de travail du Syndicat des employé(e)s des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN);

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder un congé sans solde à compter du 14 juin 2021 à madame Rose-Line Tougas conformément à l'article 9.13 de la Convention collective de travail du Syndicat des employé(e)s des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN). Mme Tougas sera de retour en poste au plus tard le 14 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

270-05-2021

Demande d'occupation du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse - 191 rue Principale

Considérant qu'en vertu de l'article 29.19 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), toute municipalité peut, par règlement, réglementer sur l'occupation du domaine public;

Considérant que l'autorisation d'occupation du domaine public doit satisfaire aux dispositions du *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public*;

Considérant la demande du bar Mon Oncle, situé au 191 rue Principale, pour l'aménagement d'une terrasse temporaire pour la période estivale 2021;

Considérant que la terrasse sera localisée en face du lieu d'affaire, et que celle-ci n'entravera pas la circulation dans le stationnement public;

Considérant que la présente autorisation est assujettie à l'obtention d'un permis d'occupation délivré par la Ville et au paiement des frais selon les tarifs applicables en vertu du règlement de tarification en vigueur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande d'occupation du domaine public pour l'aménagement d'une terrasse adjacente au lieu d'affaire identifié comme le Bar chez Mon Oncle, situé au 191 rue Principale, le tout conformément au croquis d'implantation déposé par le requérant.

D'assujettir la présente autorisation aux conditions suivantes :

1. Le requérant s'engage à aménager la terrasse à l'aide de bacs à fleur ou autres arbustes disposés uniformément sur l'emplacement de la terrasse;
2. Aucune case de stationnement ne doit être utilisée aux fins d'aménagement de la terrasse;
3. Le requérant s'engage à maintenir en bon état esthétique la terrasse tout le long de la durée de la présente autorisation, sans quoi la ville se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la présente autorisation et d'obliger le requérant à retirer tout aménagement ou équipement du domaine public et ce, sans délai.

Que la présente autorisation expire au plus tard le 15 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions n'a eu lieu considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens ont été invités en début de séance à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance. Les réponses aux questions seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

271-05-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h56.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.